الجمهوريــــــة الجزائريــــة الديمقراطيـــة الشعبيــــة الجمهوريـــة الجوائريـــة الديمقراطيــة الشعبيــة الجمورية السكن والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE مديـريـة التجهيزات العموميــة مديـريـة التجهيزات العموميــة الولايــة بـجــا يــة ماليـــة بـــــــــــــة DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BÉJAÏA

## MISE EN DEMEURE N° 02

- ✓ Vu l'ODS de démarrage les travaux du 03/12/2024
- √ Vu les délais de réalisation des travaux de Douze (12) mois.
- ✓ Vu le manque d'activité sur chantier.

✓ Vu le retard considérable par apport à l'échéance prévue, dont les travaux objet du marché en question.

✓ Vu la mise en demeure N°01 paru dans les quotidiens « CRÉSUS» et "المسار العربي"
le 01/10/2025.

L'entreprise ETB/TCE FELFOUL FADILA , demeurant à village Bouadni , commune de Semaoune wilaya de Bejaia, titulaire du marche N° 170 du 03/12/2024 relatif au projet « Réalisation d'un collège type 6/300 R à BOUZEROUEL, commune d'Akbou » , Lot 01: «Bloc pédagogique amphithéâtre et demi-pension» est mise en demeure de renforcer le chantier par les moyens humains et matériels afin de rattraper le retard accusé les travaux .

L'entreprise dispose de huit (08) jours à partir de la première parution dans le journal de cette dernière pour remédier à cette situation.

Passé ce délais, des mesures coercitives seront prononcées à l'encontre de votre entreprise et ce, conformément à la réglementation en vigueur.